

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel pour publication immédiate

No 97/3 Le 17 février 1997

Affaire relative au Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)

Descente de la Cour sur les lieux du projet de barrage hydro-électrique de Gabčíkovo-Nagymaros

La Haye, 11 février 1997. En 1995, l'agent de la Slovaquie avait prié la Cour, par lettre, de se rendre sur les lieux du projet de barrage hydro-électrique de Gabčíkovo-Nagymaros sur le Danube, aux fins de l'établissement des preuves dans l'affaire susmentionnée. L'agent de la Hongrie a ensuite informé la Cour que son pays serait heureux de collaborer à l'organisation d'une telle descente sur les lieux.

En novembre 1995, à Budapest et à New York, les deux Parties ont signé un «protocole d'accord» au sujet de la descente sur les lieux de la Cour qui était envisagée, ce protocole ayant été complété, après que les dates ont été fixées avec l'approbation de la Cour, par un procès-verbal d'accord du 3 février 1997.

Par une ordonnance du 5 février 1997, la Cour a décidé «d'exercer ses fonctions relatives à l'établissement des preuves en se rendant sur les lieux auxquels l'affaire se rapporte» (cf. art. 66 du Règlement de la Cour) et «d'adopter à cette fin les modalités proposées par les Parties».